

Comité d'assurance de la qualité du Conseil de surveillance de la normalisation en audit et certification (CSNAC)

Rapport au CSNAC sur les activités de surveillance menées en 2016 et en 2017

Le Comité d'assurance de la qualité :

- procède à l'examen annuel des activités de surveillance du CSNAC, y compris des fonctions de surveillance annuelles et autres fonctions de surveillance; déclare, le cas échéant, que ces activités ont été menées conformément aux politiques et aux procédures du CSNAC et recommande, au besoin, des améliorations à apporter aux processus de surveillance;
- procède à l'examen annuel de la surveillance de la composition du Conseil des normes d'audit et de certification (CNAC) et du CSNAC;
- procède à l'examen triennal du mandat, du cadre de surveillance et du plan d'activités du CSNAC, et lui recommande des changements à apporter, le cas échéant.

Le Comité d'assurance de la qualité présente au CSNAC un rapport sur les résultats de ces examens, et ce, à la première réunion du Conseil tenue après le 31 mars. Ce rapport est consigné dans le procès-verbal public du CSNAC.

Le rapport du Comité d'assurance de la qualité, présenté ci-dessous, traite donc des activités du CSNAC pour la période allant du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

Commentaires généraux sur le processus de surveillance

- Le Comité d'assurance de la qualité du CSNAC s'est réuni à quatre reprises pendant l'année.
- Le CSNAC s'est réuni à quatre reprises pendant l'année.

Conclusion sommaire

Le CSNAC a mené ses activités de surveillance conformément à ses politiques.

1. Examen annuel des activités de surveillance du CSNAC

Les buts et les objectifs du CSNAC sont définis dans son cadre de surveillance et son plan d'activités. Le cadre de surveillance énonce les procédures particulières que le CSNAC met en œuvre pour assurer une surveillance efficace des normes relatives aux services d'audit, aux autres services de certification et aux services connexes, ainsi que des règles d'indépendance au Canada. Le CSNAC évalue sa performance en comparant les résultats obtenus aux objectifs de ces procédures.

Surveillance du processus de planification stratégique et des programmes de travail annuels du CNAC

Le CSNAC est chargé de passer en revue le processus de planification stratégique quinquennal du CNAC. Chaque année qui suit la publication du plan stratégique, le CNAC effectue un examen annuel de ce plan. Le CNAC fait rapport au CSNAC sur les résultats de cet examen.

Chaque année, le CNAC discute de son programme de travail détaillé proposé pour l'année à venir avec le CSNAC et décrit comment ce programme devrait contribuer à l'atteinte des objectifs du plan stratégique.

Durant la préparation de son rapport annuel, le CNAC discute de sa performance avec le CSNAC au regard du programme de travail annuel détaillé de l'exercice considéré.

Actions du CSNAC	Résultats
Examen du plan stratégique du CNAC	<p>Le projet de plan stratégique établi pour le cycle 2016-2021 a été publié pour commentaires en novembre 2015.</p> <p>Le Comité stratégique du CSNAC a passé en revue les procédures suivies par le CNAC pour l'analyse des commentaires reçus et la mise au point du plan définitif. Le Comité stratégique a formulé des commentaires à l'intention du CNAC. Ce dernier les a analysés et y a donné suite.</p> <p>En juillet 2016, le CSNAC a confirmé que le CNAC avait suivi la procédure officielle en ce qui concerne la préparation du plan.</p>
Examen du programme de travail annuel du CNAC	<p>Le programme de travail pour 2016-2017 a été approuvé par le CNAC lors de sa réunion de mars 2016. Dans le cadre de l'élaboration de ce programme, le CNAC a inclus les projets spécifiques à entreprendre pour la mise en œuvre du projet de plan stratégique pour le cycle 2016-2021.</p> <p>Lors de sa réunion d'avril 2016, le CSNAC a évalué le programme de travail du CNAC, notamment en quoi il favorisera l'atteinte des objectifs du plan stratégique pour le cycle 2016-2021.</p> <p>Le CSNAC a également examiné le rapport annuel 2015-2016 du CNAC, lequel résume les réalisations de ce dernier par rapport aux objectifs énoncés dans son plan stratégique et dans son programme de travail annuel.</p> <p>Le CNAC devrait approuver le programme de travail pour 2017-2018 au début d'avril 2017. Le Comité stratégique du CSNAC a examiné des versions préliminaires du programme de travail et a formulé des commentaires, notamment en ce qui concerne le rapport sur la performance du CNAC pour 2016-2017. Le CNAC a analysé ces commentaires et y a donné suite. Le CSNAC devrait confirmer, à sa réunion d'avril 2017, que le CNAC a suivi la procédure officielle pour l'élaboration du programme de travail.</p>

Conclusion

Le CSNAC a mené ses activités de surveillance du processus de planification stratégique et des programmes de travail annuels du CNAC conformément à ses politiques.

Recommandations visant l'amélioration du processus de surveillance

Le Comité stratégique du CSNAC a formulé des commentaires sur le caractère opportun du moment où il a reçu les documents préliminaires pour examen. Il a également mentionné qu'il n'avait été appelé que tardivement à participer au processus de planification stratégique. À l'avenir, le Comité stratégique devrait participer à toutes les étapes de la planification de la stratégie et des activités du CNAC. Il faudrait ainsi s'assurer que le Comité stratégique ait à sa disposition les projets de documents d'accompagnement des réunions du CNAC suffisamment à l'avance pour pouvoir les commenter.

Évaluation de la crédibilité de la procédure officielle suivie pour l'élaboration et la publication des normes

Le CSNAC doit veiller à ce que, pour chaque projet entrepris par le CNAC et par le Groupe de travail *ad hoc* sur l'indépendance du comité sur la confiance, le poids relatif de l'intérêt public et des intérêts de la profession soit pris adéquatement en considération dans le contexte dans lequel sont établies les normes relatives aux services d'audit, aux autres services de certification et aux services connexes, ainsi que les règles d'indépendance au Canada.

Pour atteindre ce but, le CSNAC convie, lorsque c'est possible, un de ses membres à assister aux réunions du CNAC et à celles du Groupe de travail sur l'indépendance. À la suite de l'approbation de chaque norme ou règle par le CNAC et le Groupe de travail sur l'indépendance, le CSNAC reçoit un rapport détaillé et une déclaration écrite indiquant que la procédure officielle a été suivie tout au long du processus de normalisation. Le CSNAC discute de ce rapport et, le cas échéant, l'approuve.

Actions du CSNAC	Résultats
Évaluation continue de l'efficacité de la procédure officielle du CNAC	Le CNAC n'a pas effectué d'examen en bonne et due forme du respect de sa procédure officielle en 2016-2017. Il procède actuellement à la revue de ses processus ainsi que de ceux d'autres normalisateurs, afin de déterminer les améliorations à y apporter. Un poste rémunéré de président du CNAC a été approuvé et doit maintenant être pourvu. Le CNAC a également décidé de mettre sur pied un comité directeur. Les incidences de ces deux éléments sur les processus du CNAC sont actuellement à l'étude.
Présence d'au moins un membre du CSNAC comme observateur (avec droit de parole) aux réunions du CNAC et du Groupe de travail sur l'indépendance	Neuf réunions du CNAC ont été observées : <ul style="list-style-type: none">• En 2016 – le 3 avril, le 5 mai, les 13 et 14 juin, le 7 juillet, les 12 et 13 septembre, les 17 et 18 octobre, et les 28 et 29 novembre.• En 2017 – les 23 et 24 janvier, et les 6 et 7 mars.

Actions du CSNAC	Résultats
	<p>Le Groupe de travail sur l'indépendance n'a tenu aucune réunion au cours de l'exercice.</p> <p>Les observateurs du CSNAC ont obtenu des éléments probants directs de l'efficacité de la procédure officielle non seulement en cherchant à voir si elle était suivie, mais aussi en prêtant attention, entre autres, à la profondeur des débats et au niveau de participation des membres du CNAC aux discussions.</p> <p>Après les réunions, les observateurs du CSNAC ont fait rapport verbalement aux membres du CNAC, et ont par la suite présenté au CSNAC un rapport écrit sur la réunion à laquelle ils avaient assisté.</p> <p>Aucun problème important concernant la procédure officielle n'a été soulevé par les observateurs du CSNAC au cours de l'exercice.</p>
Examen du respect de la procédure officielle	À chaque réunion du CSNAC, le CNAC et le Groupe de travail sur l'indépendance ont fait rapport sur leurs délibérations et conclusions concernant des questions importantes ou litigieuses. Ces rapports ont servi de base de discussion au CSNAC et lui ont fourni des renseignements supplémentaires pour déterminer si la procédure officielle avait été suivie.

Chaque année, le CNAC rend compte au CSNAC des efforts qu'il déploie pour contribuer en temps utile à l'élaboration des normes de l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB).

Actions du CSNAC	Résultats
Évaluation de la crédibilité du processus de normalisation par la réception de comptes rendus d'un membre de l'IAASB et du Conseil de supervision de l'intérêt public (Public Interest Oversight Board – PIOB) à chaque réunion, et par l'examen des rapports annuels de ces deux organismes	<p>Le CSNAC a continué de surveiller étroitement l'avancement des projets de l'IAASB et les mesures mises en œuvre par le CNAC en réaction à ces projets.</p> <p>Un membre de l'IAASB a fait le point lors de toutes les réunions du CSNAC.</p> <p>Le Comité des communications a examiné en détail le rapport annuel 2015 du PIOB. À la lumière de cet examen, le CSNAC n'a rien relevé qui le porte à croire que l'IAASB n'a pas suivi la procédure officielle pour l'élaboration des normes.</p> <p>En janvier 2017, Karen Stothers est devenue membre du PIOB. Elle a présenté un compte rendu des réunions</p>

Actions du CSNAC	Résultats
	<p>tenues par le PIOB lors de la réunion du CSNAC de février 2017. Avant la nomination de Karen Stothers, le PIOB ne comptait plus de résident canadien parmi ses membres. Entre avril 2016 et février 2017, le CSNAC a donc dû s'en remettre aux comptes rendus publiés sur le site Web du PIOB après chaque réunion.</p> <p>Kevin Dancey a été nommé au PIOB vers la fin de l'exercice. Le CSNAC l'a invité à siéger au CSNAC.</p>
<p>Examen du respect de la procédure officielle, y compris l'évaluation des normes définitives approuvées et des documents « Bases des conclusions » pour les Normes internationales d'audit (ISA) adoptées en tant que Normes canadiennes d'audit (NCA), sans modifications canadiennes</p>	<p>S'appuyant sur les exposés présentés au CSNAC par un membre de l'IAASB, les comptes rendus du PIOB et l'examen des rapports annuels de l'IAASB et du PIOB, le CSNAC a conclu que la procédure officielle suivie par l'IAASB pour l'élaboration des normes et la surveillance exercée par le PIOB demeurent efficaces.</p> <p>En outre, le CSNAC a conclu que le CNAC avait suivi sa procédure officielle pour l'approbation des modifications à apporter à la NCA 250, <i>Prise en compte des textes légaux et réglementaires dans un audit d'états financiers</i>.</p>

En ce qui a trait aux projets de normes canadiennes du CNAC, les conclusions de ce dernier sont examinées par le CSNAC aux différentes étapes du projet, notamment au moment :

- de l'approbation de la proposition de projet;
- de l'approbation de l'exposé-sondage;
- de l'examen des commentaires reçus au sujet de l'exposé-sondage;
- de l'approbation de la norme définitive.

Lorsque le CNAC propose d'apporter des modifications canadiennes aux exigences de l'IAASB énoncées dans les Normes internationales d'audit (ISA), le CSNAC évalue si le CNAC a suivi sa procédure officielle lors de l'élaboration de ces propositions.

Actions du CSNAC	Résultats
<p>Examen du respect de la procédure officielle, y compris l'évaluation des normes définitives approuvées et des documents « Bases des conclusions » pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les normes canadiennes du CNAC; • les normes ISA adoptées à titre de NCA avec quelques modifications pour le Canada. 	<p>Le CSNAC a conclu que le CNAC avait suivi la procédure officielle pour l'approbation de la Norme canadienne sur l'association (NCSA) 5000, <i>Utilisation de la déclaration ou du nom du professionnel en exercice</i>.</p>

Conclusion

Les observateurs du CSNAC demeurent d'avis que les fiches de synthèse préparées pour les réunions fournissent des informations utiles et permettent d'attirer leur attention sur les points importants à observer. De plus, les membres du CSNAC ont indiqué que les rapports préparés par les observateurs ont été informatifs.

Le CSNAC a mené ses activités de surveillance de la procédure officielle établie pour l'élaboration et la publication des normes conformément à ses politiques.

Recommandations visant l'amélioration du processus de surveillance

Le Comité d'assurance de la qualité n'a aucune amélioration à recommander.

Surveillance des activités du Groupe de travail sur l'indépendance

En 2015, le CSNAC a tenu des discussions avec le Comité sur la confiance du public au sujet du processus d'élaboration de règles d'indépendance pour la profession comptable au Canada. Dans son rapport 2015-2016, le Comité d'assurance de la qualité a recommandé que le CSNAC assure un suivi auprès du Comité sur la confiance du public pour ce qui concerne les changements apportés aux processus par suite des discussions tenues. Le CSNAC n'a pas assuré de suivi auprès du Comité sur la confiance du public en 2016-2017, et ce, pour plusieurs raisons. Une nouvelle présidente a été nommée vers la fin de l'exercice et, en raison de contraintes liées aux ressources, le Groupe de travail sur l'indépendance ne s'est pas réuni en 2016-2017.

Actions du CSNAC	Résultats
<p>Examen du respect de la procédure officielle, y compris l'examen des règles définitives</p>	<p>S.O. – le Groupe de travail sur l'indépendance n'a mis au point aucune règle définitive au cours de l'exercice.</p>

Conclusion

Aucune activité de surveillance n'a eu lieu au cours de l'exercice. Toutefois, le président du Groupe de travail sur l'indépendance a continué de rendre compte régulièrement au CSNAC des activités du Groupe.

Recommandations visant l'amélioration du processus de surveillance

Le Comité d'assurance de la qualité recommande que le CSNAC rencontre la nouvelle présidente du Comité sur la confiance du public afin d'assurer un suivi des discussions tenues en 2015.

2. Examen annuel de la surveillance de la composition du CNAC et du CSNAC

Le Comité des candidatures du CSNAC évalue annuellement :

- les capacités, les compétences et la diversité des membres du CNAC et l'efficacité du processus d'autoévaluation de ce Conseil;
- les capacités, les compétences et la diversité des membres du CSNAC, et son indépendance globale par rapport au CNAC.

Le Comité des candidatures du CSNAC présente à ce dernier un rapport annuel sur son évaluation.

Le Comité d'assurance de la qualité examine le processus de surveillance du Comité des candidatures.

Actions du CSNAC	Résultats
Le CSNAC a établi des critères selon lesquels sont évaluées les capacités, les compétences, la diversité et l'objectivité des membres du CNAC et du CSNAC dans l'exercice de leurs responsabilités.	Les candidatures au CNAC et au CSNAC pour les mandats commençant le 1 ^{er} avril 2017 ont été examinées en fonction de ces critères.
Le Comité des candidatures a présenté au CSNAC un rapport sur les résultats de l'évaluation. Ce rapport a été consigné dans le procès-verbal de la réunion.	Les critères ont été utilisés aux fins de l'évaluation de nouveaux membres potentiels du CNAC et du CSNAC. Le Comité des candidatures du CSNAC a fait des recommandations sur les nominations en fonction de ces critères et a mené des entrevues auprès de membres potentiels.
Au cours de l'exercice, le CSNAC a examiné le processus d'autoévaluation du CNAC.	Lors de sa réunion du 16 février 2017, le CSNAC a examiné les résultats de l'autoévaluation de 2016 du CNAC.
Après chaque réunion du CSNAC, les membres ont répondu à un sondage sur l'efficacité de la réunion. La	La majorité des membres du CSNAC ont répondu au sondage après chaque réunion. Les résultats ont été présentés aux membres du CSNAC lors des réunions suivantes. En

Actions du CSNAC	Résultats
permanente en a compilé les résultats avant de les présenter au président.	réponse aux commentaires soulevés dans le sondage, des modifications ont été apportées aux ordres du jour ainsi qu'au contenu et à l'échéancier de diffusion de la documentation afférente aux réunions.
Lorsque des problèmes importants ont été relevés au cours de l'exercice en ce qui concerne un membre individuel du CSNAC, le président du CSNAC ou une personne désignée a discuté avec ce membre de sa performance lors des réunions.	Le président du CSNAC ou une personne désignée n'a relevé aucun problème nécessitant un suivi concernant quelque membre que ce soit du Conseil.
Un sondage portant principalement sur l'efficacité globale du CSNAC a été mené auprès de ses membres, et le président en a présenté les résultats au CSNAC.	Le sondage annuel des membres du CSNAC a été réalisé au début de 2016, et les résultats ont fait l'objet de discussions lors de la réunion du 7 avril 2016. Aucun problème important n'a été relevé. Le sondage annuel de 2016 est en cours, et les résultats seront examinés à la réunion du CSNAC du 20 avril 2017.

Conclusion

Le CSNAC a mené ses activités de surveillance de la composition du CSNAC et du CNAC conformément à ses politiques.

Recommandations visant l'amélioration du processus de surveillance

Une importante rotation a eu lieu parmi les membres du CSNAC, le mandat de cinq d'entre eux ayant pris fin le 31 mars 2017. Le mandat du CSNAC souligne l'importance d'échelonner les mandats des membres du CSNAC, et cette question sera prise en considération à l'avenir.

3. Examen triennal du mandat du CSNAC, de son cadre de surveillance et de son plan d'activités

Actions du CSNAC	Résultats
En 2012, le CSNAC a réalisé un examen complet de son mandat. Le suivi des événements internationaux et la surveillance des activités du Groupe de travail sur l'indépendance ont été ajoutés au mandat. Ces modifications ont été approuvées par le CSNAC et ratifiées par le Conseil	L'examen triennal du mandat du CSNAC, de son cadre de surveillance et de son plan d'activités, initialement prévu pour 2015, a été délibérément reporté afin de permettre au CSNAC d'aligner son examen complet avec celui d'autres conseils canadiens de normalisation et de surveillance. Le CSNAC a entrepris cet examen en 2016-2017, parallèlement à l'examen global de l'efficacité du Conseil de surveillance de la normalisation

d'administration de CPA Canada (de l'ICCA au moment de l'approbation).	comptable (CSNC) et du CSNAC, et il prévoit le terminer en 2017-2018.
--	---

Conclusion

L'examen du mandat, du cadre de surveillance et du plan d'activités du CSNAC, ainsi que du processus d'assurance de la qualité aux fins de la surveillance de la normalisation, devrait être terminé en 2017-2018, de même que l'examen de l'efficacité des conseils de surveillance.

Recommandations visant l'amélioration du processus de surveillance

Le Comité d'assurance de la qualité n'a aucune amélioration à recommander.

Autres points

Un sous-comité mixte a été établi pour examiner l'efficacité du CSNC et du CSNAC. Ce sous-comité s'attachera à comparer les mandats des conseils de surveillance, la nature et l'objet de leurs divers comités et les processus suivis. Il prévoit terminer son examen et formuler des recommandations à l'intention des deux conseils au cours de 2017-2018.

En 2016-2017, le CSNAC a mis sur pied le Comité stratégique, qui sera chargé de surveiller les activités menées par le CNAC dans le cadre de l'élaboration de ses programmes de travail et de son plan stratégique. Le CSNAC a également nommé des membres qui siégeront à son Comité des communications, lequel collabore avec la responsable des communications de la division Normalisation, afin d'élaborer un plan de communication pour le CSNAC. Ces deux comités aideront le CSNAC à renforcer son processus de surveillance.

Le CSNAC a en outre terminé ses travaux sur l'intérêt public et publié un document, [La signification de l'intérêt public pour le CSNAC](#), sur le site Web de Normes d'information financière et de certification Canada. Dans ce document, le CSNAC tente de dégager une série de considérations qu'il estime pertinentes plutôt que de définir l'intérêt public de façon circonscrite.